NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

116 N° 4 1994

Église et politique

Laurent MONSENGWO PASINYA ((Mgr))

p. 481 - 494

https://www.nrt.be/it/articoli/eglise-et-politique-327

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Église et politique*

Introduction

Un intitulé du genre «Église et politique» ne peut laisser indifférent. Il est plutôt de nature à faire sourciller plus d'un auditeur. Les plus aimables doivent se dire: «Notre orateur veut simplement parler de Clergé et politique», tandis que les plus critiques protesteront en disant: «Le conférencier en est encore à une vision préconciliaire de l'Église et réduit indûment celle-ci à la hiérarchie[1].»

Et pourtant, vous avez bien entendu: il ne s'agit pas de *Clergé et politique*, mais bien d'*Église et politique*, en prenant le vocable Église au sens où l'entend le Concile Vatican II, c'est-à-dire, le «Peuple de Dieu» tout entier, laïcs et clercs.

Si le binôme *Église et politique* provoque des réactions en sens divers à cause du premier des deux termes (*Église*), le second (*politique*) n'est pas pour autant univoque. Si généralement il est admis que la politique c'est l'art de gouverner un état ou une Nation, il n'en demeure pas moins que, dans la pratique, les contours de ce concept sont souvent mal définis. Ils varient parfois d'une classe de personnes à une autre ou encore suivant les cultures[2].

C'est pourquoi, avant d'aborder le vif du sujet, qui naturellement, en ce qui nous concerne, sera davantage axé sur l'Église, il

---

* Le 2 février 1993, la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) devait remettre le doctorat honoris causa à Mgr L. Monsengwo Pasinya, qui à cette occasion y aurait présenté ce texte *Église et politique*. Toutefois Mgr L. Monsengwo Pasinya, Président du Haut Conseil de la République du Zaïre, était ce jour-là retenu à Kinshasa par suite des émeutes militaires et des événements graves survenus dans la capitale zaïroise. C'est le 26 avril 1993, à Leuven, que l'archevêque de Kisangani a reçu la toge et la toque de docteur honoris causa de la KUL et y a donné cette conférence.

1. Cf. D. WORLOCK, *Les prêtres et la politique*, dans *DC* 88(1991)1002 (n°1) et 1003 (n°8).

2. Ainsi dans mon pays, l'expression «C'est de la politique» ou *azali kosala politique* (littéralement: «il fait de la politique») désigne souvent des propos peu crédibles ou des promesses fallacieuses.

nous a paru opportun, en un premier temps, de fixer les idées sur ce que peut signifier l'expression *faire de la politique*. Cela nous permettra, en un deuxième temps, de répondre à la question de savoir si l'*Église fait de la politique*, si elle a *le droit* d'en faire et dans quelles conditions. Enfin, en un troisième moment, nous parlerons de l'*Église Catholique et la politique au Zaïre*.

I. - La politique

Faire de la politique, qu'est-ce à dire? Quand peut-on dire d'une personne qu'elle fait de la politique? Souvent cette personne ébranle les certitudes, du moins pour un certain nombre d'acteurs dans la vie des peuples. Sans doute, avant de se risquer à donner une définition, fût-elle descriptive, serait-il sage de procéder de façon pragmatique.

À ce sujet, il ne fait pas de doute que le premier ministre d'un pays et son gouvernement font de la politique. Mieux encore: non seulement ils font de la politique. Mieux encore: non seulement ils font *de la* politique, mais ils font la politique, puisqu'ils définissent les options relatives à la gestion de la chose publique et qu'ils décident de la conduite des affaires de l'État. On les appelle d'ailleurs à juste raison des décideurs politiques et des hommes d'État.

De même, personne ne contestera que les élus du peuple, *députés ou sénateurs*, font de la politique, alors qu'en votant des lois, ils fixent le cadre juridique de la conduite de l'État par le gouvernement. Il en est de même des *leaders politiques* et des membres de leurs partis, dont la finalité et l'objectif sont justement de conquérir le pouvoir pour la gestion de la chose publique. Qui oserait affirmer que les *syndicalistes* ne font pas de la politique, alors qu'ils tiennent souvent en respect les régimes politiques même musclés et les gouvernements? Il n'est d'ailleurs pas rare que les syndicats soient à l'origine de la déstabilisation, sinon de la chute, des gouvernements ou des régimes politiques.

Le *sociologue* n'est pas à négliger, lorsqu'on sait le rôle important que jouent les sondages d'opinion dans la conduite des affaires de l'État autant que dans le conditionnement de l'environnement politique des pays.

Il est communément admis que les *médias* font de la politique. Aussi les hommes d'État préfèrent-ils être en bonne intelligence avec les médias qu'on appelle du reste, non sans raison, le ***quatrième pouvoir***. **Dans le même ordre d'idées, il faut reconnaître que**

le peuple fait, lui aussi, de la politique, si l'on considère qu'il est *sujet* et *source* et premier bénéficiaire du pouvoir démocratique. Ce pouvoir, le peuple l'exerce indirectement par ses élus et directement au cours des consultations électorales. Par ailleurs, à travers l'opinion publique, surtout là où il existe un régime démocratique, le peuple a un impact considérable sur les gouvernants et la conduite des affaires de l'État.

Une autre catégorie de personnes qui, sans vraiment faire partie de la classe politique, font sûrement de la politique, ce sont les *lobbies* qui, dans la défense de leurs intérêts, conditionnent toute la pratique politique des différents pays, notamment par le soutien financier qu'ils apportent aux candidats de leur choix.

Que dire des *politologues*, professeurs ou chercheurs en sciences politiques et administratives? Font-ils de la politique? Sans ambages, nous répondrions par l'affirmative, si tant est qu'ils définissent a priori ou a posteriori les «règles du jeu» en politique. En tout cas, tel est l'avis des anciens Grecs, pour qui, d'un côté *ta politika* désignait aussi bien les affaires de l'État ou affaires publiques[3] que les sciences politiques et administratives[4] et, de l'autre côté, *hoi politeuomenoi* signifiait autant les «hommes d'État»[5] que les «orateurs politiques»[6]. À la recherche en sciences politiques il faut ajouter la recherche scientifique et technologique, qui est le support de la politique, en amont comme en aval.

Au terme de ce parcours rapide, il est loisible de constater combien l'expression «faire de la politique» véhicule un concept analogique, plein de nuances, recouvrant des réalités et des activités fort variées. L'on s'accorde généralement à définir la politique comme étant l'art de gérer la chose publique ou les affaires de l'État, ou encore: l'art de gouverner des peuples ou les Nations; c'est-à-dire «l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, *organiquement et par les institutions, le bien commun*»[7]. Il n'est pas pour autant aisé de cerner la compréhension de l'expression «faire de la politique». Mais, à n'en pas douter, le concept comporte l'idée d'une *participation* à l'ensemble des actes qui concourent à la gestion harmonieuse

3. PLATON, *Rep.* 407 d.
4. XÉNOPHON, *Mém.* 1,2,17.
5. POLYBE, 27,11,1.
6. DÉMOSTHÈNES, 749,7.
7. JEAN-PAUL II, Exhortation postsynodale *Christifideles laici*, 42.

de la vie publique, soit comme *engagement politique* individuel ou collectif, soit comme une *contribution* tant soit peu efficace à l'exercice du pouvoir, que cela advienne par la définition des «règles du jeu» ou bien par la création et la promotion des conditions propices à une gestion saine, équitable et équilibrée des affaires publiques. «Faire de la politique» comprend toute une gradation. En somme cela peut signifier: s'engager à jouer un rôle dans la gestion des affaires publiques de l'État; contribuer à l'exercice du pouvoir; participer à l'exercice du pouvoir; conditionner l'exercice du pouvoir; prendre le pouvoir (par soi-même ou par personnes interposées); gérer le pouvoir; exercer le pouvoir. Cette énumération, à elle seule, rend compte de ce qu'on pourrait appeler «l'implication» des acteurs, des protagonistes et des décideurs politiques dans la gestion d'un pays. Elle rend aussi compte des niveaux de responsabilités, qui ne peuvent être que *proportionnelles*, dans la conduite d'un état. Celle-ci n'est possible qu'au moyen de «règles du jeu» précises, claires et consensuelles. D'où, selon la philosophie antique, la nécessité de la loi (*nomos*) dans la gestion de l'État.

Platon, par exemple, n'hésite pas à affirmer que la vie publique et privée dans la Cité doit être administrée d'après la loi (*nomos*), qui est un ordre de choses divin établi par celui que régit l'univers[8]. On comprend dès lors que, dans son évolution sémantique et noétique, la loi (*nomos*) ait été un moment synonyme de *polis*, la Cité, dont le gouvernement est régulé par la politique (*politikê*)[9]. Une politique anomique n'en est pas une.

Dans l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote part de cette relation entre la loi (*nomos*) et la Cité (*polis*) pour exiger de la part des hommes d'état et des «politologues» une haute culture de la vertu. «Il semble bien, dit-il, que le véritable politique (*politikos*) soit celui qui s'est adonné spécialement à l'étude de la vertu, puisqu'il veut faire de ses concitoyens des gens honnêtes (autrement dit: les porter à la vertu) et soumis aux lois"[10]... Il faut croire qu'Aristote doit se retourner dans sa tombe à la vue de certaines politiques en vigueur au XX^{e} siècle.

Bref, la politique, c'est l'art de gouverner la Cité des hommes (*polis*), l'art de gérer l'État, ou encore: la manière de conduire et

8. PLATON, *Lois*, IV,714 a.
9. Cf. L. MONSENGWO PASYNIA, *La notion de «Nomos» dans le Pentateuque grec*, coll. Analecta Biblica, 52, Roma, Istituto Biblico, 1973, p.37-42.
10. J. TRICOT, *Aristote. Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1972, p.80.

d'organiser les affaires de la Nation, de manière à promouvoir le bien commun, c'est-à-dire «l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement»[11]. Ainsi donc, ils *font de la politique*, tous ceux qui, dans «une grande diversité et complémentarité de formes, de niveaux, de tâches et de responsabilités»[12], participent et concourent à la saine gestion des affaires de l'état.

II. - Et l'Église...

Fait-elle de la politique? Compte tenu des distinctions faites ci-dessus, nous répondons: «Oui, mais à sa façon et de manière variée.»

Tout d'abord, notamment pour la Hiérarchie, l'Église fait de la politique, un peu à la manière des politologues — comparaison n'est pas raison! — en définissant dans le cadre de sa mission spécifique, certaines «règles du jeu» qui, harmonieusement intégrées, sont de nature à éclairer le débat politique et à baliser la route des gestionnaires de la chose publique. Ces «règles du jeu» touchent à la qualification morale de l'agir humain.

En effet, «experte en humanité», selon le mot du Pape Paul VI à l'ONU en 1965, l'Église *enseigne* et *véhicule* une vision propre de l'homme, de sa nature et de son agir — *agere sequitur esse*! Cette vision est inspirée par le Verbe de Dieu fait homme et sa Bonne Nouvelle du salut. De cette vision de l'homme découlent naturellement des principes éthiques et des critères de moralité, destinés à guider les actes humains, c'est-à-dire les actes moralement responsables.

En définissant ces normes ou «règles du jeu» de nature morale, l'Église n'entend aucunement nier le principe de la *laïcité* de l'état ou de la culture, puisque, «en raison de sa charge et de sa compétence, (l'Église) ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique», quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur des cas intervenus dans l'histoire. L'Église «est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine»[13]. Convaincue du salut intégral que sa vision de l'homme apporte à celui-ci, l'Église, dans

11. Vatican II, *Gaudium et spes*, 74 §1.
12. Cf. *Christifideles laici*, 42.
13. *Gaudium et spes*, 76 §2.

la définition de ces «règles du jeu», fait un peu comme le Pape Jean XXIII qui, se permettent de bénir Monsieur Adjoubey, gendre du Président Khrouchtcev, lui disait: «La bénédiction du Bon Dieu ne peut pas faire du tort!»

Quand elle précise les «règles du jeu» éthiques et morales, dictées par sa vision de l'homme et du salut intégral de ce dernier, l'Église, par son magistère et sa doctrine sociale, influe sans doute, de l'une ou l'autre manière, sur la pensée politique des Nations et sa mise en pratique. Mais en cela l'Église ne fait qu'accomplir sa mission de prêcher la Bonne Nouvelle. D'autant que, d'une part, la politique et les options qui en découlent, façonnent l'environnement humain d'une société donnée et dès lors le milieu de vie dans lequel évoluent et opèrent ceux des citoyens qui partagent la foi chrétienne. Cela a lieu notamment lors de la définition du projet de société et l'élaboration des programmes de gouvernement par les hommes politiques et leurs partis. Il est donc normal que l'Église veille à ce que, objectivement parlant, les choix politiques d'un pays ne rendent pas difficile sinon impossible à ses fidèles la pratique des vertus évangéliques.

D'autre part, plusieurs des acteurs et des décideurs de la politique des Nations sont des fils et des filles de l'Église. Ils ont en propre, de par leur baptême et leur confirmation, la mission de gérer le temporel, *selon Dieu*, c'est-à-dire la mission de *témoigner l'Évangile* dans leur engagement et leurs activités politiques et autres[14]. À ces acteurs politiques l'Église, *Mater et Magistra*, Mère et éducatrice des peuples, doit offrir un éclairage doctrinal qui puisse les aider à apprécier et à discerner en toute conscience, sous la mouvance de l'Esprit Saint, les options politiques qui sont de vraies valeurs humaines. Mais c'est *en Église que la Communauté chrétienne, Peuple de Dieu, fait de la politique*, c'est-à-dire dans la diversité des ministères et des services, des rôles et des talents de ses fidèles. Le témoignage de l'Évangile en politique est une affaire de tous les fidèles, chacun suivant la fonction ou le don reçu. Mais autre est le rôle des clercs, autre est celui des laïcs, même s'il faut distinguer «nettement entre les actions que les fidèles, isolément ou en groupe, posent *en leur nom* propre comme citoyens, guidés par

14. Un livre intéressant a été écrit dans ce sens: M. FALISE, *Une pratique chrétienne de l'économie*, Paris, Centurion, 1985; cf. la recension de P. MANDY, *Réflexions d'un économiste sur «Une pratique chrétienne de l'économie»*, dans *RTL* 22 (1991)370-397.

leur conscience chrétienne, et les actions qu'ils mènent *au nom de l'Église* en union avec leurs pasteurs»[15].

«Faire la politique en Église», cela revient à dire que les différents membres de l'Église doivent, autant que possible, être solidaires les uns des autres, lorsque chacun, dans le cadre de sa mission propre et avec le discernement et la prudence nécessaires, fait en conscience des choix qui favorisent la promotion des valeurs du Royaume, qui sont toujours de véritables valeurs humaines. C'est le cas notamment des membres du clergé, qui doivent manifester leur solidarité aux membres du laïcat, lorsque ceux-ci, en âme et conscience, font des choix qui ne contredisent pas l'Évangile et promeuvent le bien commun. Dans ce cas, le clergé doit encourager les laïcs, toutes tendances politiques confondues, à assumer leurs responsabilités dans la gestion du temporel selon Dieu.

Dans l'Exhortation post-synodale *Christifideles laici*, Jean-Paul II souligne un autre aspect de cette solidarité, entendue comme une exigence de la participation active et responsable de tous à la vie politique, de la part de chaque citoyen et des groupements les plus variés, depuis les syndicats jusqu'aux partis; «ensemble, tous et chacun, nous sommes à la fois destinataires et participants actifs de la politique»[16]. Entendue ainsi, cette dernière forme de la solidarité précède celle dont nous avons parlé plus haut, laquelle suppose déjà la prise en charge par chacun de ses propres responsabilités. Dans l'un et l'autre sens, la solidarité se place au-dessus des clivages légitimes entre les partis politiques et considère plutôt l'engagement politique en tant que tel. De ce fait la solidarité ecclésiale dans le témoignage en politique est signe de l'unité et du caractère transcendant de l'Église.

De manière particulière, «les fidèles laïcs doivent porter témoignage des valeurs humaines et évangéliques qui sont intimement liées avec l'activité politique elle-même, comme la liberté et la justice, la solidarité, le dévouement fidèle et désintéressé au bien de tous, le style de vie simple, l'amour préférentiel pour les pauvres et les plus petits[17]»

Bref, l'Église fait de la politique, mais à sa façon, en ce sens que, d'une part, par son magistère et sa doctrine sociale, elle contribue à cerner les éléments intégrants du projet de société des nations et à

15. *Gaudium et spes*, 76 §1.
16. *Christifideles laici*, 42.
17. *Ibid.*

définir les règles du jeu en politique, surtout en ce qui concerne l'aspect éthique et moral; et, d'autre part, grâce à la variété des ministères et des services, des tâches, des rôles et des responsabilités des ses fidèles dans les différents secteurs de la vie des nations, elle concourt, *de manière organique et par les institutions* à promouvoir le *bien commun*. Ce concours, la communauté chrétienne l'apporte dans la solidarité ecclésiale, c'est-à-dire dans le plein respect de la mission spécifique de chaque catégorie des membres du peuple de Dieu.

III. - L'Église catholique et la politique au Zaïre

Le rôle joué par l'Église au Zaïre en matière politique comporte trois volets. En effet, il existe, tout d'abord, des interventions qui sont l'aboutissement et la conséquence de sa mission prophétique *au service du monde*. Viennent ensuite une série d'actions qui sont le résultat des *options pastorales* arrêtées par la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ). L'on trouve enfin des positions prises par l'épiscopat dans le cadre du magistère, afin d'éclairer les choix des fidèles dans le domaine politique.

L'Église au service du monde

L'Église a depuis toujours été au service du monde par son engagement dans l'éducation et les hôpitaux. Mais en 1967, dans le souci de traduire dans les actes la doctrine conciliaire des relations entre l'Église et le monde, la VII[e] Assemblée plénière des évêques s'arrête longuement sur la manière dont l'Église doit *se mettre au service du monde*, non pas comme *un préalable* ou encore comme une tâche secondaire à l'évangélisation, mais comme une *partie intégrante* de celle-ci[18]. Des orientations claires sont données au clergé comme aux laïcs, sur leur contribution spécifique à cette mission de l'Église au service du monde[19]. S'appuyant sur la doctrine conciliaire de l'apostolat des laïcs, la VIII[e] Assemblée plénière affirme que la mission bien précise du laïc «*est d'humaniser le monde*», c'est-à-dire de «rechercher la solution humaine aux problèmes du monde avec l'aide de la foi, dans la charité, mais aussi dans la patience et la persévérance[20]».

18. VII[e] Assemblée plénière, *Actes*, 1967, p. 109 ss.
19. *Ibid.*, p. 119-136.
20. *Ibid.*, p.120 s.; CEZ, *Les évêques du Zaïre en visite «ad limina»*, 18-30 avril 1988 (*VL*), Kinshasa, 1988, p. 19.

Et la VII[e] Assemblée plénière des Évêques d'inviter «tous les Congolais [= Zaïrois] de bonne volonté» à apporter leur contribution «à l'immense effort de développement, requis pour répondre aux aspirations de promotion humaine qui existent parmi la population (p. 162)»[21]

C'est dans cette vision renouvelée que l'Église catholique au Zaïre orienta toute son action pastorale dans le secteur de l'éducation scolaire (primaire, secondaire et universitaire) ainsi que celui des soins de santé. Il en sera de même pour le domaine du développement, comme nous le dirons plus loin.

Options pastorales de la CEZ

Certaines options, en soi d'ordre pastoral, ont eu *in obliquo* une incidence dans l'engagement politique des laïcs. À ce propos, on peut, d'une part citer l'option prise dès 1961, par la VI[e] Assemblée plénière de l'épiscopat concernant la formation d'un laïcat *adulte, compétent, profondément croyant*, capable d'assumer pleinement ses responsabilités dans l'Église et dans le monde[22]. En 1972, la XI[e] Assemblée plénière des évêques confirmera cette option, en préconisant l'éveil et la formation d'un laïcat adulte, capable d'assumer ses responsabilités dans les secteurs de la vie nationale, ce dans une société *pluraliste*, vouée à une *sécularisation* progressive[23].

Une autre option est celles des *Communautés ecclésiales vivantes* (CEV), prise dès 1961, affinée en 1972, précisée davantage en 1974 et de mieux en mieux actualisée depuis lors. Fondées sur la vision de l'Église comme Peuple de Dieu, les CEV qui, au départ en 1961, s'arrêtaient au niveau des paroisses[24], se présentent aujourd'hui comme des petites communautés à taille humaine, lieu normal de la vie ecclésiale, dans la diversité des ministères et des services, dans la communion et l'unité de la foi, la solidarité et le partage des biens[25].

Les CEV visent la prise en charge par les chrétiens des problèmes de leur milieu de vie à tous égards. À cet effet, une formation appropriée est donnée aux fidèles, pour que, apprenant à résoudre *par eux-mêmes* les petits problèmes qui se posent dans leur milieu,

---

21. CEZ, *ibid.*, p. 19.
22. VI[e] Assemblée plénière, *Actes*, 1961,p. 49-58.
23. Voir les détails dans CEZ, *VL*, p. 11-25.
24. VI[e] Assemblée plénière, cité n. 22, p. 168.
25. IX[e] Assemblée plénière, *Actes*, 1969, p. 30-36.

ils s'initient à faire face aux grands problèmes qui se poseront à une échelle plus large. Les CEV servent aussi dans la mise en œuvre des projets de développement intégral, conçus et exécutés *avec* le peuple, *pour* le peuple et *par* le peuple. Aussi faut-il que des micro-projets ayant en vue ce développement soient à la disposition du petit peuple et facilement réalisables par ce dernier.

Dans l'actualisation de l'option pastorale des CEV, l'Église a pu en grande partie assurer une promotion humaine et un développement que, par suite de la dégradation des infrastructures publiques, l'État n'arrivait plus à assurer efficacement. De ce fait l'option des CEV à réalisé toute une *politique de développement* dans le pays[26]. Aux fins d'assurer des chances optimales de réussite aux options de développement, la CEZ, d'une part, a créé en 1967, la Commission du «Service du Monde» devenue par la suite la «Commission pour le Développement». D'autre part, elle a érigé en 1990, au sein des Facultés Catholiques de Kinshasa, la Faculté des sciences et techniques du développement. Celle-ci est appelée à étudier toutes les disciplines connexes au développement (économie, finances, droit, politologie, sociologie, psychologie...) en fonction de celui-ci. Les CEV ont eu un impact non négligeable dans l'éveil de la conscience politique des dernières années, spécialement en matière de dignité humaine, de justice et paix ainsi que de combat contre la dictature.

Enfin, c'est surtout par *son magistère* que l'Église Catholique au Zaïre a pu guider et assister les fidèles et les hommes de bonne volonté dans leurs choix politiques, aux moments les plus décisifs de l'histoire nationale.

Dès 1960, lors de l'accession du pays à l'indépendance, les évêques prenaient la décision, courageuse à l'époque, de refuser la fondation d'un parti politique dit «chrétien», mais d'inviter plutôt les catholiques à œuvrer comme un ferment dans tous les partis politiques dont la doctrine ne contredirait pas la foi chrétienne. Cette position, l'Épiscopat la maintiendra au fil des années, notamment en aidant à définir et à véhiculer les valeurs contenues dans les projets de société et les programmes politiques successivement adoptés par les gouvernants. Il suffit de mentionner le rôle joué par le Bureau de l'Enseignement Catholique (BEC) pour expliquer, expliciter et intégrer dans les programmes scolaires les idéaux du *Manifeste de la Nsele* (1967) et les aspects positifs et valables de la politique dite de l'authenticité (1972), aspects déjà exploités par

---

26. Cf. CEZ, *VL*, p. 60-55.

l'Église dès 1955, dans ces options, encore timides certes, de l'inculturation.

Pour ce qui est de la contribution de l'Église dans la «définition des règles du jeu» sous l'éclairage de l'Évangile, il existe une abondante documentation: lettres pastorales, déclarations, messages et prises de positions. Certains visent la catéchèse et la formation des fidèles, d'autres sont souvent des mises au point, claires et nettes, assorties de considérations critiques sur le système politique ou bien sur certaines de ses options ou encore sur une situation donnée. D'autres enfin intègrent harmonieusement l'un et l'autre genre.

Parmi les textes les plus incisifs en ce qui concerne les *domaines mixtes* et la défense de la dignité humaine, outre les lettres pastorales individuelles des évêques et les homélies dominicales tenues dans les paroisses à travers le pays, il faut mentionner les interventions ci-après de l'Épiscopat: «L'Église au service de la Nation Zaïroise»(1972), «Notre foi en Jésus-Christ» (1975), «Déclaration de l'épiscopat sur la militarisation de l'Océan Indien» (1977), «Appel au redressement de la Nation» (1978), «Notre foi en l'homme, image de Dieu» (1981), «Message à l'occasion des 25 ans d'indépendance» (1985), «Déclaration de l'épiscopat sur l'éducation Nationale» (1986), «Le chrétien et le développement de la Nation» (1988).

Pour ce qui est de l'impact politique de l'action de l'Église Catholique au Zaïre, il faut mentionner les efforts déployés de concert entre la Conférence épiscopale d'Allemagne Fédérale et la CEZ en vue d'un nouvel ordre économique mondial. Deux symposiums ont été organisés à ce sujet, l'un à Kinshasa en 1986 et l'autre à Mayence (Mainz) en 1989, sans parler d'une rencontre des Secrétaires généraux des Conférences épiscopales d'Europe Occidentale et du Zaïre, organisée en juin 1980, pendant le Congrès Eucharistique National tenu à l'occasion du Centenaire de l'Évangélisation du Zaïre.

Mais le rôle et l'action de l'Église sont eu une incidence considérable dans le combat pour la démocratie. Depuis mars 1990, une dizaine de documents et déclarations ont été publiés par la CEZ, pour éclairer la route de la démocratie et guider les pas du peuple dans cette voie. Citons notamment le «Mémorandum sur la situation du pays et le fonctionnement des institutions nationales» (mars 1990): la déclaration «Tous appelés à bâtir la Nation» (juin

1990), les déclarations «Libérés de la peur, au service de la Nation» (septembre 1990) et «Libérer la démocratie» (février 1991), le message «Complémentarité des vocations et des missions au sein de l'Église pour le service de la Nation» (septembre 1992), la déclaration «Sauvons la Nation» (février 1993).

Dans le même ordre d'idées, c'est surtout dans son combat pour l'instauration d'un nouveau projet de société, après l'échec de celui de la II^e^ République, que l'action de l'Église catholique ainsi que les autres Églises chrétiennes et confessions religieuses a été le plus déterminante. Non seulement les Églises ont soutenu le caractère incontournable de la Conférence Nationale Souveraine comme matrice d'un nouvel ordre des choses, mais en outre elles se sont accordées à porter un homme d'Église à la présidence de ce forum national de nature plutôt politique. C'est que les Églises voyaient dans ce forum le lieu idéal de la définition d'un nouveau projet de société, de la réconciliation nationale, du rassemblement des fils et filles du pays, en vue de l'édification de la Nation, de l'apprentissage du débat démocratique grâce à la palabre africaine, de la relecture de l'histoire en vue d'éviter les erreurs du passé, de la recherche concertée des solutions susceptibles de redresser les différents secteurs de la vie nationale. Mis à part les objectifs de la réconciliation nationale, compromise par le refus des anciens gestionnaires de l'Etat de solliciter le pardon et l'indulgence du peuple, les autres objectifs de la Conférence Nationale Souveraine ont été largement atteints: notamment un texte constitutionnel pour la Transition, un projet de Constitution pour la III^e^ République, un code électoral et un calendrier des échéances électorales, la mise en place des trois Institutions de la Transition (Président de la République, Haut Conseil de la République et Gouvernement de Transition). À tout cela s'ajoute une mine inépuisable d'analyses et de décisions destinées à remettre sur pied notre pays complètement sinistré. Puisse le Ciel susciter les bonnes volontés et les énergies spirituelles et morales nécessaires à la réussite de cette œuvre de grande envergure.

Par suite de certaines causes incompréhensibles — *ubi homines, ibi miseria*! -, l'ordre institutionnel issu de la Conférence National Souveraine (CNS) n'est pas encore actualisé, au grand dam du bien-être de la population. À l'intérieur du Zaïre comme en dehors du pays, plusieurs hommes de bonne volonté s'emploient à **s'impliquer dans le processus démocratique élaboré par la CNS.**

Conclusion

Que conclure de nos considérations sur l'Église et la politique? Tout d'abord il faut s'accorder à dire que la politique, c'est «l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le *bien commun*[27]». Déjà cette définition montre la complexité de la réalité politique ainsi que le nombre impressionnant et varié des personnes impliquées dans ce secteur, en qualité d'*acteurs*, de *protagonistes* ou de *décideurs*.

Aussi n'est-il pas surprenant que l'expression «faire de la politique» soit, elle aussi, *analogique*. Sa compréhension va de l'accomplissement des devoirs civiques à la prise et à l'exercice du pouvoir, en passant par l'engagement politique des militants, l'influence sur les milieux politiques, la pression des médias, le conditionnement de la politique par les lobbies, la gestion multiforme des secteurs de la vie nationale.

Une façon particulière de «faire de la politique» revient à ceux qui, a priori ou a posteriori, définissent les *règles du jeu* politique. Dans cette catégorie se situe l'action de l'Église qui, à ces règles du jeu purement politique, ajoute des considérations d'ordre éthique et moral, fondées sur la vision chrétienne de l'homme, susceptibles d'une part d'élever le débat philosophique, et d'autre part d'aider les fidèles engagés dans la politique à rechercher les voies et moyens de gérer *le temporel selon Dieu et selon l'évangile*. Cette contribution, l'Église l'apporte dans la diversité des ministères et des services et dans une solidarité ecclésiale, eu égard à la mission propre de chacun de ses membres.

C'est par son insertion dans cette ligne que l'Église catholique au Zaïre s'est employée à jouer un rôle déterminant dans le champ complexe de la politique grâce à une doctrine sûre, à la formation d'un laïcat, adulte, compétent, responsable et conscient de son rôle dans l'Église et dans le monde, à l'institution des CEV comme lieu normal de vie ecclésiale et d'apprentissage de la prise en charge du milieu par les fidèles, à l'éducation du peuple face aux enjeux de la démocratie et du nouveau projet de société de la III[e] République, notamment à travers la Conférence Nationale Souveraine. À ce propos, l'engagement de l'Église a été à la mesure des enjeux vitaux en présence.

---

27. *Christifideles laici*, 42.

Notre vœu le plus ardent est que la semence mise en terre par l'Église dans ce domaine qui façonne le milieu de vie de ses enfants tombe dans de la bonne terre et donne du fruit au centuple (cf. *Mt 13*,8 par), et du fruit qui demeure (cf. *Jn 15*.16), pour le développement de tout homme et de tout l'homme dans ce merveilleux pays qu'est le Zaïre.

Que le Seigneur accorde au Zaïre une paix fondée sur la justice, la solidarité et la réconciliation nationale, la paix que Lui seul peut donner (cf. *Jn 14*,27).

Laurent MONSENGWO PASINYA (†)
Archevêque de Kisangani

Sommaire. — Dans la conférence prononcée par l'auteur, lorsque la Katholieke Universiteit Leuven lui conféra le doctorat *honoris causa*, il aborda un sujet délicat: l'Église et la politique. Il précise d'abord quelles personnes «font de la politique», puis en quel sens on peut dire que l'Église «fait de la politique». Il s'attache ensuite au rôle joué par l'Église au Zaïre en matière politique.